



Wallonie

Le ministre du logement,
des pouvoirs locaux et de la ville

- 1 FEV. 2021

Namur, le

Fédération des CPAS de Wallonie
Monsieur Luc VANDORMAEL
Président
Rue de l'Etoile 14
5000 NAMUR

N.Réf. : CC/JCP/MA/JS/bm/NV297

Objet : FSAS – Critère SAFA – Risque de pertes de moyens en 2021 – Prise en compte des heures Coronavirus

Monsieur le Président,

Votre courrier concernant la prise en compte des heures coronavirus dans le cadre du critère SAFA a retenu ma meilleure attention.

Considérant que les CPAS doivent faire face à une situation financière difficilement tenable, j'ai décidé de répondre favorablement à votre demande en tenant exceptionnellement compte des heures coronavirus dans le cadre de la répartition 2021 du FSAS.

Ainsi, mon administration invitera prochainement les CPAS qui doivent transmettre les données nécessaires à la répartition du FSAS en 2021, à communiquer dans le formulaire électronique le nombre d'heures prestées et le nombre d'heures coronavirus facturées à l'AVIQ pour les SAFA en 2020.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Christophe Collignon